

Budget Primitif 2008



17 et 18 décembre 2007



Sommaire

- Le Budget Primitif.....page 3

**- Les politiques départementales
ou un nouvel esprit de l'action publique au service des
citoyens.....page 11**

Le Budget Primitif 2008

Deux mois après le Débat d'Orientations Budgétaires, le contexte général n'a pas évolué : des incertitudes pèsent toujours sur la pérennité et l'évolution de nos ressources ; en revanche la progression de nos charges de fonctionnement est une certitude, marquée notamment par les transferts de personnels de la DDE et de l'Education Nationale.

Ainsi, le budget présenté est fidèle aux orientations : il est volontariste et va de l'avant.

En effet, malgré le contexte difficile, économiquement fragilisé, qui nous laisse peu de marges de manœuvre, la structure du budget 2008 est fidèle à la volonté des élus d'accroître les investissements, dans le cadre d'une fiscalité modérée, et en maintenant une vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

En résumé, l'exercice 2008 obéit aux principes que défend le Département : augmenter la capacité d'investissement en ménageant le contribuable.

Le Budget 2008 sera marqué par une pause fiscale, et un recours à l'emprunt à hauteur de 217 M€ (contre 173 M€ au BP 2007) afin de prendre en compte, notamment une partie des retards enregistrés sur 2007 en termes d'équipements départementaux.

Le Budget Primitif 2008 proposé au vote de l'Assemblée départementale se caractérise donc par :

- **Une croissance rapide des dépenses de fonctionnement, impactées par les transferts de charge**, et notamment les transferts de personnels (DDE et TOS).

- **Un équilibre fragile de l'ensemble des recettes de fonctionnement dû à :**

- La mise en place du nouveau Pacte de Stabilité qui modifie le mécanisme d'indexation des concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales : des dotations qui n'évoluent qu'au rythme de l'inflation prévisionnelle, et non plus du PIB.

- L'essoufflement des ressources qui financent les transferts de charges : notamment le manque de dynamisme de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA), et de la TIPP

- Un certain ralentissement du rendement des droits de mutations, moteur essentiel, mais difficilement maîtrisable, des recettes de la collectivité

- Une politique fiscale limitée à l'évolution des bases : les taux votés en 2007 devraient être reconduits en 2008.

- **Un effort inégalé en matière d'investissement** : une section en pleine expansion financée par recours à l'emprunt, pour les investissements propres de la collectivité comme pour le soutien aux projets de nos partenaires, et notamment les communes.

Le Budget Primitif 2008 se décompose en crédits de paiement et par politiques publiques, de la manière suivante :

Politiques	BP 2008 en millions d'€	%
Aménagement de l'espace, du cadre de vie et développement local	90,9	6,4
Dynamique culturelle, sportive et associative	15,6	1,1
Développement économique	34,2	2,4
Education	98,1	6,9
Solidarité	654,0	46,2
Services généraux	297,6	21
Routes et autres infrastructures	98,1	6,9
Sécurité, biens et personnes	79,3	5,6
Transports	49,3	3,5
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	1 417,1	100

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 046,7 M€, affichant une hausse de 9 % par rapport à 2007, et se répartissant ainsi :

Une évolution contenue pour les dépenses sociales et le financement du SDIS

Un total de 620,1 M€, représentant 59 % des dépenses de fonctionnement, et une augmentation globale de 4,2 % par rapport à 2007.

- 546,07 M€ pour les dépenses sociales, dont :

- 114 M€ pour l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), + 7% par rapport à 2007 expliquée par un plus grand nombre de bénéficiaires à domicile (1 290) et par l'ouverture de 250 places en établissement,
- 206 M€ pour l'hébergement concernant les enfants, les personnes âgées ou handicapées, hausse de 5 % due notamment à la création de lits à Créon, à Bordeaux, au Cap Ferret ou à Langon par exemple,
- 31 M€ pour la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH),
- 127 M€ pour le RMI.

-74 M€ pour le financement du SDIS, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2007.

Une volonté départementale de renforcer le niveau de certains services publics, et les politiques d'intervention

Un volume qui atteint 185,5 M€, pour une progression de 8,6 %.

- Près de 47 M€ pour la gestion des transports interurbains, scolaires et des personnes handicapées : une évolution de 9,1 % par rapport à 2007 intégrant la volonté du Département de procurer, à l'ensemble de la population, les commodités d'un transport modulable, et maillant la totalité du territoire.

-21,9 M€, soit une progression de 8,4 % pour les dotations accordées aux collèges publics ou privés, ainsi que les actions en direction des établissements (maintenance) et des collégiens (aide à la pédagogie).

- 18,8 M€ consacrés à l'entretien du réseau routier départemental, dont 1 M€ concernant le réseau transféré.

Il faut noter ici que la charge globale du réseau transféré, en investissement et fonctionnement, atteint 12 M€, compensés par l'Etat à hauteur de seulement 2,5 M€...

- **7,6 M€ dont bénéficie la prévention spécialisée, soit une progression de 9,3 %**, reflet de l'objectif du Département de mener un travail de fond avec les associations oeuvrant dans ce domaine.

A noter que les effets des actions de prévention se mesurent en terme de réduction de placements d'enfants, et de dépenses d'insertion.

- **54,1 M€ totalisés par les politiques d'intervention, soit une progression de 10,9 %**, pour soutenir notamment un réseau associatif de proximité, dynamique, dont les projets correspondent à nos priorités en matière de cohésion sociale. Ce réseau est un véritable vivier de citoyenneté et de démocratie.

Des dépenses de moyens que le Département contient

Des mouvements exceptionnels de dépenses de moyens influent fortement sur l'évolution globale qui s'élève à + 24,4 % par rapport à 2007 :

- **46 M€ sont consacrés aux transferts des 500 agents de la DDE et des 750 agents de l'Education Nationale (TOS)**, contre 10 M€ au BP 2007.

Et des frais de personnels à la MDPH qui ont presque doublé : 2,9 M€ contre 1,5 M€ en 2007.

Il faut noter que si l'on exclut ces opérations exceptionnelles, la masse budgétaire concernant les moyens au sens large s'établit à 169 M€, soit une progression de 3,8 %

Les recettes de fonctionnement atteignent 1 145,1 M€, soit une augmentation de 7,9 % par rapport au BP 2007, dont :

Des dotations qui stagnent :

Les dotations de l'Etat, constituées de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et du Fonds de Mobilisation pour l'Insertion, dont c'est la dernière année représentent 216 M€, contre 213 M€ en 2007, soit seulement 1,4 % de plus.

Quant aux compensations fiscales des quatre taxes directes locales, avec 18,6 M€, elles accusent une baisse de 3,4 M€ par rapport au BP 2007.

Le nouveau Pacte de Stabilité entraîne donc pour le Département une décroissance de 0,4 M€ des concours de l'Etat, et ne garantit aucunement leur stabilisation.

L'essoufflement des ressources finançant les transferts de charges :

Selon la loi du 13 août 2004, une part de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA) doit compenser les transferts de charge, et notamment les personnels TOS et DDE. Il s'avère que son assiette ne suffira pas à compenser la totalité des transferts en valeur 2008.

Par ailleurs, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) continue, elle aussi, à s'essouffler. Le Département n'a encaissé que 77,5 M€ en septembre 2007, sur une garantie minimum prévue de 103,3 M€.

31 M€ sont prévus au titre du financement de l'APA par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, soit une évolution de 2,5 %.

En revanche au titre de sa participation à la PCH, le budget affiche une légère baisse de 0,3 M€, soit un volume de 12 M€ contre 12,3 M€ au BP2007.

Des droits de mutation dont la progression ralentit :

La vitalité de nos recettes de fonctionnement s'appuie largement sur le produit des droits de mutation. Cependant, cette ressource dépendante d'un marché de l'immobilier très sensible à la conjoncture économique, et sujet à des bouleversements, fragilise notre budget. Ses taux étant plafonnés, la collectivité a donc peu de marges de manœuvre en la matière.

177 M€, volume attendu pour 2007, ont été inscrits au Budget 2008, soit 9 M€ de plus qu'au BP 2007.

La fiscalité :

Le produit fiscal généré par des taux maintenus au niveau de 2007 s'élève à 428,3 M€, compte tenu d'une évolution de 3,6 % des bases de la fiscalité directe locale.

La capacité d'investissement affiche un volume record, grâce au recours à l'emprunt

Malgré leur dynamisme, les recettes de fonctionnement progressent moins vite (7,9 %) que les dépenses (9 %). **Aussi, en 2008, on assiste à un léger effritement de l'autofinancement brut, qui passe de 101 M€ à 98 M€ en 2007.**

La capacité d'épargne s'érodant, seul un recours accentué à l'emprunt permet de financer une section d'investissement que le Département souhaite en expansion.

Depuis le vote de la DM2, l'exercice 2008 doit prendre en compte une partie des retards enregistrés en 2007 sur les équipements départementaux, mais aussi les besoins propres à l'exercice. De fait, la capacité d'investissement s'établit à 343 M€ pour 2008.

Le programme prévisionnel d'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 217 M€, contre 173 M€ au BP2007.

Avec 230 M€, les opérations sur le patrimoine départemental, gérées en maîtrise d'ouvrage directe dépassent largement les 199 M€ prévus au BP 2007.

Le rattrapage partiel des retards de 2007 n'est pas le seul facteur de cette augmentation :

- **l'extension des bâtiments départementaux** (archives et Hôtel du Département) dont les travaux devraient être livrés en 2008, appellent près de 20 M€
- **la rénovation des foyers occupationnels** de Cenon et Braud et Saint Louis sera mandatée à hauteur de 10,6 M€
- **la réalisation des travaux portuaires**, notamment la construction d'une cale de mise à l'eau à Gujan-Mestras, et l'aménagement du port de Lamarque a été évaluée à 8,4 M€ en 2008, contre 2,2 M€ en 2007
- **le PPI Collèges** bénéficie de 58,7 M€ auxquels s'ajoutent 9,2 M€ destinés à la maintenance
- **Les gros chantiers** tels que la restructuration de l'hémicycle, la climatisation de l'Hôtel du Département ou les travaux à la Croix du Palais s'élèvent à 9 M€
- enfin, **le réseau routier départemental** cumule 68,3 M€ contre 55,3 M€ en 2007, dont 30 M€ au titre du PPI, 27,6 M€ pour les opérations diverses, et 10,6 M€ pour le réseau transféré.

Le Département intensifie sa volonté de renforcer les infrastructures girondines en maintenant sa programmation pour 2008 à un haut niveau : 357,7 M€

En favorisant sa capacité à lancer des investissements, le Département s'inscrit dans une démarche offensive de modernisation des équipements locaux, que ce soit en maîtrise d'ouvrage direct ou en soutien aux projets des communes, ou encore aux tiers.

Les subventions d'équipements que le Département attribue aux communes et à leurs groupements totalisent 61 M€, contre 53 M€ en 2007, soit 13,1 % d'augmentation. Le Département démontre ainsi qu'il est le partenaire attentif de ces projets, et en renforce les financements.

Un effort particulier est effectué au titre :

- des équipements culturels (0,85 M€),
- de l'assainissement et de l'eau potable avec 17,8 M€, contre 15 M€ en 2007
- du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) qui progresse de 5 %, et s'élève à 10,1 M€
- des créations de zones d'activités intercommunales pour 1 M€, dans le domaine économique
- de la création ou la rénovation des écoles primaires qui atteint 4 M€.

Les aides au tiers sont également en forte augmentation, et le Département consolide leurs opérations en prévoyant un montant de 66,5 M€, contre 53 M€ en 2007.

Pour les programmes récurrents, parmi lesquels :

- les actions sur le logement social que nous menons avec l'OPAC Gironde-Habitat ainsi que d'autres structures compétentes en la matière, qui bénéficieront de 11 M€ pour 2008
- le soutien, dans le secteur économique, au programme CREAGIR ou les grands projets industriels qui se verront allouer globalement 2.8 M€.

Pour les projets exceptionnels, tels que :

- Les actions de solidarité, ainsi 19,5 M€ aux établissements hébergeant des personnes âgées

- La part du Département aux travaux de suppression du bouchon ferroviaire prévus pour 2008 à la demande de Réseau Ferré de France (RFF) totalise une enveloppe de 12,6 M€.
- Il faut noter enfin qu'en 2008, le Département lance la programmation de cinq Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion ainsi que l'extension du Pôle de Mérignac, pour un montant total de 29,6 M€

Le BP 2008 représente donc 1 417,1 M€ de crédits de paiement pour le budget principal et 32,8 M€ pour les budgets annexes, ainsi qu'un volume d'autorisations de programme global s'élevant à 358 M€.

Le BP 2008 se caractérise par un caractère volontaire et pugnace, des perspectives d'investissement, tout en préservant le contribuable sans pression fiscale supplémentaire.

BUDGET PRIMITIF 2008
17 et 18 décembre 2007

LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES
Ou un nouvel esprit de l'action publique au service des citoyens

Préambule

La réflexion et l'engagement de la collectivité départementale s'inscrit désormais dans les principes de développement durable qui amènent à considérer, dans un consensus admis de plus en plus par les citoyens, que toute action de développement doit intégrer prioritairement les préoccupations sociales.

L'action publique départementale s'inspire résolument de ces valeurs, notamment celles touchant au respect et au développement des personnes, à l'intégration des individus dans une société harmonieuse et juste.

Il s'agit de traiter les usagers en citoyens, et de renforcer les principes républicains. Il ne s'agit pas de développer une nouvelle politique sociale, ou de nouvelles actions de solidarité, mais plutôt de faire naître un nouvel esprit de l'action publique, conforme à ces valeurs, qui forme le socle de toutes les interventions de droit commun de la Collectivité, sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle politique de citoyenneté : le chantier est immense, et les élus du Département ont d'ores et déjà appréhendé son ampleur, mais ce chantier a du sens, et fonde désormais les politiques que les élus portent et défendent.

En effet, cette démarche concerne tous les champs d'action de la Collectivité : le domaine social, la vie associative, l'insertion économique, l'habitat, la culture, en faveur des jeunes, des citoyens et des communes. Elle structure aussi l'unité d'une politique globale de cohésion sociale, et territoriale : une démarche porteuse de réconciliation.

De nombreux rapports de ce Budget Primitif 2008 vont dans ce sens : la dimension de l'insertion sociale doit rester au centre des politiques départementales. Elle représente un levier permanent pour que l'être humain ne reste pas à l'écart du lien social.

Les politiques sont transversales et les élus affichent leur volonté de porter des projets globaux, en y associant des partenaires concernés.

Une sélection de ces rapports est présentée, ci-après.

Une nouvelle politique de citoyenneté au cœur de l'action publique

A l'heure où la lutte contre la grande pauvreté semble être un objectif nationalement partagé, il est essentiel de rappeler que le Conseil Général de la Gironde mobilise, depuis de nombreuses années, des moyens importants, au-delà de ses compétences, pour aider des personnes et des familles à pourvoir à leurs besoins primaires, et pour soutenir les associations qui oeuvrent auprès des personnes en difficulté, notamment celles qui sont les plus marginalisées, en partenariat avec les services sociaux.

Les élus du Département constatent, et tentent de répondre à travers ces actions, au mal vivre et aux difficultés sociales des banlieues, mais aussi à la progression de ces maux dans certaines zones rurales girondines.

C'est dans ce contexte de souffrance sociale et de précarité accrue que la politique du Département se construit.

Au regard de l'ampleur et de la nature des événements de novembre 2005 dans les zones urbaines de France et aussi, dans une moindre mesure, dans l'agglomération bordelaise et certaines « petites villes » de Gironde ; au regard des réactions que ces émeutes ont suscitées, les élus ont pris en compte ce que ces incidents graves ont révélé de l'état de la société française, de ses inégalités et de sa capacité à exclure une part importante de sa population.

La grande majorité des élus du département pense que, contrairement aux analyses qu'a pu en faire le Président de la République, ces événements sont directement reliés à l'état de la société, notamment au regard des questions de l'exclusion, du chômage, de la ségrégation sociale et ethnique, de l'échec scolaire et des problèmes sociaux induits par ces difficultés.

Néanmoins, la faible capacité apparente des diverses politiques publiques menées sur les quartiers, à prévenir ces émeutes, ne peut être que constatée...aussi le Conseil Général, en charge de la Solidarité et de la Jeunesse, tente d'y apporter des éléments de réponse, en lien avec ses missions essentielles.

Les enjeux de cette nouvelle politique :

L'action publique est interpellée dans sa capacité à produire des politiques qui ont du sens. Car si l'action est possible, elle apparaît dans son état actuel en profond décalage avec les demandes des populations.

Ce décalage est l'objet même de la contestation manifestée lors des émeutes : les habitants des banlieues se présentent en sujet d'un contrat social démocratique, dont ils contestent l'équité.

Répondre à cette contestation : tel est le défi qu'ils lancent au politique.

La Collectivité départementale se doit d'y répondre, car relever ce défi, c'est proposer un nouveau pacte social à ces populations, qui garantira leurs droits, plutôt que de les assujettir à de nouveaux devoirs, un pacte dans lequel elles figureront comme des partenaires à part entière de l'action public.

Aussi, faisant suite à un travail de réflexion conduit en partenariat avec le Laboratoire de Sociologie de Bordeaux II (LAPSAC), le Conseil général a décidé de mettre en place une nouvelle politique de développement et de citoyenneté destinée à :

- prévenir les risques,
- accroître l'intégration des familles dans la vie sociale,
- favoriser l'animation sociale,
- favoriser l'ancrage territorial des projets de développement social local.

Cette politique se déclinera à travers un contrat citoyen :

« Le programme local de citoyenneté »

Le Département prend sa place dans l'amélioration de la situation sociale des quartiers à l'échelle du Département.

En effet, si les responsabilités et compétences reviennent d'abord à l'Etat, garant de la cohésion sociale et de l'ordre public, mais aussi aux villes en charge de l'animation civique et sociale, l'action départementale se positionne en complément de ces acteurs majeurs et dans un partenariat actif avec les territoires.

Le champ d'application du programme :

→ **il est destiné à des territoires ciblés** : il a vocation à s'appliquer à des territoires situés en milieu urbain comme en milieu rural qui, après un diagnostic socio-économique, peuvent présenter un risque de marginalisation par rapport à l'ensemble communal, et donc un risque d'exclusion pour ses habitants.

→ **il relève d'une contractualisation avec les villes ou les Communautés de Communes** : contrairement aux Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et aux Opérations de rénovation urbaine (ANRU) initiés par l'Etat, qui supportent des projets à l'échelle des seuls quartiers sensibles, ce « Programme local de Citoyenneté » sera mis en œuvre à l'échelle des communes et des communautés de communes, afin de gommer l'effet stigmatisant du zonage, et de raccrocher les quartiers sensibles aux dynamiques locales existant à une plus large échelle.

→ **il valorise nos actions sur les territoires concernés** : en donnant plus de lisibilité à la réalité de nos interventions, support de la négociation locale,

Les 3 axes prioritaires :

- Pour une relation de confiance avec les Services Publics et les Institutions
- Pour une citoyenneté active
- Pour l'égalité des chances.

Le soutien au « Programme local de Citoyenneté » dans les domaines du Logement, de l'Urbanisme et du Développement social urbain :

Dans le cadre de ce programme, le Conseil Général financera des actions en faveur du Logement, de l'Urbanisme et du Développement social urbain sur les quartiers sensibles qui auront été identifiés.

Ces actions viseront en premier lieu le rééquilibrage urbain et social des territoires sensibles, et leur accroche aux dynamiques locales du territoire dans lequel ils s'insèrent.

Les objectifs sont les suivants :

- Prévenir ou lutter contre les phénomènes de mutation et la perte d'attractivité des centres bourgs en milieu rural par un soutien à l'assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale, nécessaire à leur revitalisation. Le Département lancera pour ce faire, une consultation sous forme d'appel d'offres ;
- Eviter le processus de démolition entraînant la disparition d'une offre de logements abordable, et diminuer les charges d'énergie et d'eau dans le parc privé et public par un soutien à des opérations d'éco-réhabilitation de logements ;
- Accompagner les opérations de renouvellement urbain existantes sur des volets tels que la participation des habitants ou l'accompagnement au relogement des ménages.

Le Conseil Général soutiendra :

- **Les actions favorisant le lien social, et la mixité des publics** à l'échelle des quartiers sensibles, mais aussi à une échelle territoriale plus large ; des actions qui contribuent à dynamiser et consolider la vie associative locale ;
- **Les projets de développement social local favorisant l'accès des habitants de ces quartiers à des activités sportives, éducatives, citoyennes et culturelles** pratiquées à l'intérieur comme à l'extérieur du quartier sensible ;
- **La création et la réhabilitation d'équipements collectifs de proximité et de Jardins à partager**, ainsi que les dépenses d'ingénierie associées à l'ensemble des projets de développement social urbain ;
- **Tous projets originaux ayant un caractère transversal ou expérimental** développés en direction des habitants de ces quartiers sensibles.

Au Budget Primitif 2008, les crédits relatifs à la nouvelle politique de citoyenneté s'élèvent à près de 2,2 M€.

Une politique d'aides aux communes renforcée

La politique d'aide au développement local vise à maintenir et à améliorer la qualité des équipements et services de proximité, elle vient compléter le soutien à l'aménagement des territoires girondins au travers de la politique de développement durable, la politique de citoyenneté, et la mise en place des Agenda 21.

□ Les aides aux communes, acteurs publics de proximité, se voient renforcées :

Le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) progresse de 5% en 2008, le FDAVC (Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale) augmente de 0,5 M€, **les aides à la voirie et au développement local totalisent une enveloppe de plus de 13 M€**

La politique d'assainissement et d'eau potable menée depuis de longues années a permis aux communes et aux groupements intercommunaux d'assurer leurs responsabilités en matière de préservation des ressources en eau et de protection de l'environnement.

Pour 2008, le Département va encore au-delà pour cette compétence qui relève d'une réelle volonté politique, et accompagne notamment pour l'eau potable les acteurs locaux, maîtres d'ouvrage, dans leurs efforts d'amélioration du service aux citoyens, dans la recherche de ressource de substitution, et aussi dans leurs travaux de maîtrise des consommations, d'économies d'eau sur leurs bâtiments et équipements publics. Cette démarche d'assistance technique sera menée au sein de la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP).

Pour l'assainissement, le Conseil Général poursuivra sa solidarité financière avec les collectivités en finançant de nouvelles actions comme le traitement et la valorisation des boues issues de l'assainissement collectif ou encore la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

L'aide aux communes pour l'enseignement du 1^{er} degré se concrétise par un accompagnement des programmes de création et de réhabilitation des écoles, **et notamment en 2008** par l'accompagnement des programmes de création de Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) qui accueillent les enfants présentant un handicap.

Le Département participe également auprès des communes au maillage des territoires en matière d'équipements favorisant des stratégies de développement culturel et local. **Ainsi, en 2008**, les modalités d'intervention relatives à l'investissement pour les foyers polyvalents, les espaces publics dédiés aux pratiques et diffusions culturelles, et la modernisation des salles de cinéma seront élargies.

Les subventions d'équipements que le Département attribue aux communes et à leurs groupements totalisent 61 M€, soit 13,1 % de plus qu'au BP 2007.

□ Une nouvelle politique d'urbanisme :

Depuis 2005, le Conseil Général a réorienté sa politique du logement et de la ville en mettant l'accent sur la nécessité de « relever le défi de la périurbanisation ».

Les interventions relevant de cette politique s'effectueront en cohérence avec la politique foncière réalisée en faveur des collectivités et des habitants girondins.

En effet, **dès 2008, le Conseil Général lance un dispositif expérimental** afin d'intervenir et accompagner les communes et les intercommunalités pour que celles-ci adoptent les documents nécessaires à leur planification territoriale (Schéma de COhérence Territorial, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat...), et utilisent les outils d'intervention foncière (ZAC...) appropriés.

L'année 2008 sera essentiellement consacrée à réunir les informations nécessaires pour préciser notamment l'appui du Département à l'urbanisme réglementaire et opérationnel.

1,2 M€ seront consacrés à la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Le Département : chef de file d'une politique d'aménagement du territoire concertée

La maîtrise foncière est la condition d'un développement harmonieux et suppose une politique globale et stable, inscrite dans la durée.

Devant la perspective de 300 000 personnes attendues en Gironde d'ici 2030, une pression foncière très forte qui conduit à l'étalement urbain et au mitage des territoires, et l'accès au foncier qui constitue un discriminant social de plus en plus important pour les ménages girondins, le Conseil Général entend assurer une gestion cohérente et raisonnée de l'espace en prenant en compte la nécessité de préserver et valoriser ses territoires ruraux.

Le Département apparaît comme l'acteur incontournable et légitime de l'aménagement du territoire, à l'interface entre les communes, leurs groupements, et la Région.

En tant que chef de file, le Département souhaite impulser cette initiative de gouvernance locale afin de rassembler les collectivités locales, les services de l'Etat et les syndicats, et assurer l'équilibre nécessaire sur l'ensemble du territoire entre les agglomérations et les communes rurales.

Il s'agit de préparer les enjeux de demain pour doter le territoire des équipements et infrastructures indispensables, tout en protégeant les espaces agricoles et naturels.

Cette politique foncière structurée se décline dans le cadre des compétences transférées par la loi de décentralisation du 13 août 2004, et la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) de février 2005 :

⇒ aménagement fonciers en maîtrise d'ouvrage départementale (études et opérations) pour la LGV et l'A65 sur les communes traversées, par exemple

⇒ opérations pour valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers avec notamment la constitution de réserves foncières pour la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) avec laquelle la Collectivité départementale a contractualisé en septembre 2007.

Cependant, en 2008, le Département va au-delà de ses compétences, et concrétise sa stratégie foncière à l'échelle du territoire girondin, en créant 2 outils qui ont été étudiés en 2007 :

⇒ l'observatoire foncier : conçu comme une plateforme entre le Conseil Général, la CUB et les autres partenaires possibles, il suivra l'évolution des problématiques liées à l'urbanisation, la construction de logements, l'emprise de l'activité agricole.

Sa mise en œuvre est une opération inscrite au programme 2007-2008 de l'Agenda 21 (Action G1).

⇒ l'EPFL, Etablissement Public Foncier Local : il va mutualiser les moyens d'intervention au service des projets locaux de développement, notamment le portage foncier de terrains pour le compte de ses membres.

Ses membres : il a vocation à regrouper aux côtés du Département, les communes, leurs groupements compétents en matière de SCOT, de réalisation de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), et de PLH.

La CUB a signé une convention territoriale avec le Département en novembre 2007, et a donné un accord de principe pour adhérer à l'EPFL, ainsi que d'autres collectivités volontaires. Dès 2008, ce sera l'ensemble des EPCI et des communes de Gironde qui adhèreront.

Sa mise en œuvre est également inscrite dans l'agenda 21 (Action G2).

Pour la mise en œuvre de la politique foncière départementale, il est prévu une enveloppe d'un montant de plus de 4,5 M€.

Une politique contractuelle de développement territorial durable

Depuis 1999, le Conseil Général de la Gironde a favorisé l'émergence des Communautés de Communes, et des communautés d'agglomération, fédérées au sein de Pays, et propose une contractualisation à ces territoires ainsi qu'aux communes de la CUB.

□ Deux contrats :

Le Contrat de Développement Durable est le premier instrument de mise en œuvre de cette politique.

La première génération de CDD se clôture fin 2007, et **au Budget Primitif 2008, le Département souhaite lancer les orientations d'une deuxième génération de CDD 2008-2013.**

Le dispositif sera finalisé lors de la séance plénière de juin prochain, pour une mise en œuvre en 2009.

Il s'agit avec ce nouvel outil d'intégrer l'évolution de la structuration des politiques départementales, dans les politiques territoriales contractuelles de demain.

Cette deuxième génération de contrats de développement durable doit renforcer le lien entre le Département et les acteurs territoriaux pour une meilleure prise en compte des besoins des Girondins, où qu'ils vivent sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, le cadre du dispositif contractuel va donc évoluer en 2008 : la clé de voûte sera une convention cadre pluriannuelle qui déclinera les objectifs sur 6 ans, élaborée à l'échelle du Pays et aussi de la CUB, et un contrat de programmation annuel à l'échelle des intercommunalités.

Enfin, il s'agira de prendre en compte :

- l'urbanisme et les politiques foncières (SCOT, PLH...),
- le logement social (mixité sociale et éco-construction),
- les équipements publics et la mobilité des habitants
- un dispositif de péréquation dans le domaine économique (Zones économiques d'Intérêt Départemental)
- le développement culturel et sportif en direction de la jeunesse
- les orientations des schémas départementaux (routes, déchets, collèges...).

La Convention d'Aménagement de Bourg pour les communes confirme cette volonté d'aménagement équilibré des territoires. En visant les communes de moins de 10 000 habitants situées hors CUB, elle permet de revitaliser leur territoire par le maintien et la création de services de proximité et l'apport d'équipements nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

Le Budget Primitif 2008 prévoit une enveloppe de plus de 2,3 M€ pour cette politique.

□ La convention d'objectifs départementale 2007-2013 avec le Conseil Régional :

Dans le cadre du renouvellement de la contractualisation Etat-Région, le Conseil Général a souhaité prendre toute sa place dans la négociation du contrat de projets 2007-2013, et assumer ses responsabilités d'acteur partenaire dans le développement du territoire girondin.

Les priorités visées constituent un complément indispensable aux orientations du contrat de projets. Les fonds européens contribueront à la mise en œuvre des actions, et leur éligibilité sera validée dans le cadre des comités de programmation.

Les 3 orientations :

- ⇒ conforter la position stratégique de la Gironde dans l'espace compétitif régional pour diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire
- ⇒ renforcer les facteurs de compétitivité territoriale en garantissant la cohésion sociale
- ⇒ optimiser la place de la Gironde comme territoire « ressource » en faveur d'une stratégie de développement durable.

□ L'appui aux territoires pour le développement de leur politique locale de l'habitat :

Le Conseil Général a renforcé son appui aux territoires engagés dans l'élaboration d'une politique locale de l'habitat. Il intervient en soutien des études engagées sur l'habitat auprès des EPCI, et également en soutien des Plan Locaux de l'Habitat et de leurs programmes d'actions.

La généralisation des PLH doit permettre à terme de faire prendre en compte l'objectif de développement de l'offre locative sociale par tous les documents d'urbanisme.

Cette inscription dans le moyen terme se fera avec l'appui de l'EPFL qui sera créé en 2008. Elle contribuera également à la prise en compte locale des objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

A partir du 1^{er} juillet 2009, les territoires engagés dans cette démarche de PLH pourront bénéficier prioritairement des aides du Conseil général.

L'aménagement culturel du territoire : une politique transversale et engagée

L'intervention du Département en matière de culture est guidée depuis plusieurs années par la volonté de réduire les profondes inégalités sociales et territoriales, et permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.

La multiplication des initiatives associatives et la structuration progressive des territoires témoignent de la reconnaissance et de l'accompagnement attentif de la Collectivité départementale.

Néanmoins, le Département veille à ce que ce foisonnement d'activités se développe dans des conditions de mise en œuvre satisfaisantes au regard de l'emploi culturel.

En 2008, la mise en œuvre du volet culturel du schéma départemental des adultes handicapés, l'extension du dispositif des Billets Courant d'Arts aux publics des MDSI et la montée en puissance du Schéma Départemental des Enseignements

Artistiques constituent autant de progrès en faveur de la participation de publics défavorisés, fragiles ou excentrés à la vie culturelle du Département.

□ Le volet culturel du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des personnes adultes handicapées 2007-2011 :

La loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 concerne l'ensemble du secteur culturel, tant du point de vue de l'accès aux lieux culturels qu'aux pratiques elles-mêmes.

Le Conseil Général souhaite aborder cette question dans toutes ses dimensions et en faire un axe fort de sa politique culturelle, en y associant les relais et les acteurs de celle-ci.

Le volet culturel du schéma départemental des personnes adultes handicapés est un document d'orientation, qui sera complété et précisé au fur et à mesure de l'avancement des propositions.

Ses objectifs :

- Améliorer l'accessibilité des lieux et des équipements culturels
- Développer l'accompagnement des personnes handicapées
- Multiplier les passerelles entre les acteurs médico-sociaux et culturels

Des responsabilités partagées :

⇒ Les collectivités publiques

- Les communes et communautés de communes gestionnaires d'équipements ou de services culturels pour la mise en accessibilité des lieux culturels et son financement.
- Le Conseil Général pour gérer et animer ce volet culturel à travers la MDPH, et aussi la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, avec le concours actif de l'IDDAC et de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

⇒ Les structures culturelles

- Les acteurs culturels institutionnels ou associatifs pour adapter leurs offres de services et de contenus aux publics concernés, notamment les conditions d'accès.

⇒ Les relais médico-sociaux

- Ils auront, avec les accompagnants et les associations de personnes handicapées, un rôle moteur d'incitation et d'accompagnement aux pratiques culturelles.

Comité de pilotage et groupes de travail formaliseront la concertation pour une mise en œuvre progressive des opérations sur l'ensemble du territoire, en donnant la priorité à l'exemplarité des actions.

□ La consolidation de l'emploi culturel :

La crise des intermittents du spectacle en 2003 a mis la question de la précarité des emplois artistiques et culturels au centre des politiques publiques de la culture, et posé comme impératifs le principe d'une concertation accrue des collectivités publiques, et la recherche de nouveaux modèles économiques pour la production artistique.

Chaque collectivité a pris conscience de l'avenir professionnel des artistes dans un contexte de mutation économique, et a mené des actions dont l'addition et la convergence nécessitent maintenant d'être structurées.

Pour 2008, le Conseil Général propose de contribuer à la structuration de ce cadre, au travers d'un plan d'actions pluriannuel mis en œuvre avec le concours du FSE, sur la base d'une convention entre le Département, l'Etat et la Région.

Trop longtemps le secteur artistique s'est appuyé sur des dispositifs sociaux (régime des intermittents du spectacles, RMI, emplois aidés) pour gérer ses ressources humaines. Désormais, il s'agit pour lui d'assurer pleinement cette gestion dans un partenariat resserré avec ses partenaires publics.

La politique environnementale : maîtrise de l'énergie et valorisation des espaces naturels

Débats et traités internationaux (Kyoto, Bali...) sur les évolutions climatiques, sur l'instabilité du modèle énergétique actuel, ou la raréfaction des ressources minérales et ses impacts environnementaux ou sociaux, donnent tout son sens au premier programme d'action de l'Agenda 21 de la Gironde adopté en décembre 2006. La maîtrise de l'énergie en est une question prégnante.

Considérant que la question globale de l'énergie concerne le mode de vie de chaque citoyen, et que le coût énergétique et le poids des émissions de gaz à effet de serre doit être intégrée dans les politiques départementales, le Conseil Général a décidé de développer une politique globale dans ce domaine.

□ Le Plan Gironde Energie 2008 :

L'action du Département s'inscrit dans les grandes orientations du Plan Climat Aquitain contractualisé entre l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région, annexé au contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, à travers le Plan Régional Aquitain pour l'Environnement (PRAE).

La Collectivité s'appuiera sur les démarches collectives déjà largement engagées telles que l'Agenda 21 de la Gironde, les agenda 21 locaux, les Contrats de Développement Durable (CDD) destinés aux intercommunalités, ou encore le dispositif d'éco-conditionnalité des aides aux communes.

Les 3 axes du Plan Energie :

- ⇒ le développement et la diffusion des énergies renouvelables
- ⇒ la maîtrise des consommations et l'amélioration de la performance énergétique
- ⇒ la sensibilisation et la dynamique collective d'amélioration continue des pratiques.

En affichant la performance énergétique sur son propre patrimoine, le Département tend à être exemplaire, ainsi :

- 450 logements de fonction dans les collèges équipés en eau chaude solaire et/ou en équipements photovoltaïques, au terme du plan de réhabilitation
- la mise en oeuvre du contrat de progrès des collèges : la gestion des contrats de fluides des bâtiments prend en compte la performance énergétique
- la définition du projet de réalisation de 10 Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI), tel est l'objectif, en bâtiment basse énergie ou 'maisons passives'
- la mise en oeuvre du bilan carbone de l'Institution qui porte sur l'ensemble du patrimoine bâti, sur la flotte de véhicule, et la suite donnée aux conclusions de ce bilan à partir du second semestre 2008.

Enfin, un Conseil Départemental de l'énergie sera mis en place en 2008. Cette instance de concertation regroupera l'ensemble des acteurs en matière d'énergie en Gironde.

□ L'île Nouvelle :

L'action en faveur de l'environnement est un axe politique fort de la Collectivité départementale. Elle s'inscrit naturellement dans la démarche de l'Agenda 21. Préserver et protéger l'environnement, sensibiliser le public aux richesses naturelles de l'espace girondin, promouvoir les pratiques environnementales essentielles au mieux vivre des citoyens, telle est la feuille de route qui sous-tend toute la politique environnementale du Département.

Aussi, en lien avec le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, propriétaire de l'île, le Conseil Général a élaboré un plan de gestion à caractère environnemental et touristique.

Il s'agit de la renaturation et la valorisation des fonctions pédagogiques du site par l'accueil du public.

Ce programme est d'autant plus riche qu'il s'intègre au 2^{ème} Plan Estuaire présenté au Budget Primitif 2008, et s'inscrit notamment dans la politique

d'aménagement et de valorisation de l'estuaire qui s'est dotée de deux outils complémentaires :

- le dispositif « Site Majeur de Blaye »
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire (SMACE).

Le programme envisagé pour l'île Nouvelle se réalisera sur 3 ans, et prévoit son ouverture au public avec la livraison du ponton : mi 2008.

Les opérations liées aux aménagements seront réalisées par le SMACE, et feront l'objet d'un financement du Conseil Général. La programmation liée au fonctionnement et à la gestion du site sera mise en œuvre par le Département.

Le coût total des investissements est évalué à plus de 6,5 M€.

Enfance et famille, personnes âgées et handicapées, ou encore Solidarité : une préoccupation majeure du Département

Le Conseil Général participe à la lutte contre les inégalités sociales ou géographiques d'accès à la santé et aux soins, à la promotion et la protection de la santé de la famille et de l'enfant (Protection Maternelle et Infantile). Il intervient aussi dans le domaine des Modes d'Accueil de la Petite Enfance, dans un cadre réglementé par de nombreux textes législatifs.

□ Le Schéma départemental d'accueil des jeunes enfants :

Un contrat CAF/MSA/Conseil Général permet le financement de certaines actions. Ce contrat a été expérimental de 2003 à 2005, puis départemental pour 2006 à 2009. Il a permis la création de l'Observatoire Girondin Inter Institutionnel d'Accueil Petite Enfance qui a été missionné pour la rédaction du Schéma.

Ce schéma trace les perspectives d'actions orientées selon 5 axes :

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins (création d'1/2 poste de puéricultrice en 2008 pour accueillir les enfants porteurs de handicap dans les établissements ou service d'accueil de la petite enfance)
- Favoriser l'accès des parents à l'information (plaquette et site Internet interactif, dès 2008)
- Accompagner la professionnalisation et la formation
- Travailler à la complémentarité et à l'équité des Modes d'Accueil
- Impulser et soutenir des réponses adaptées et innovantes.

□ L'accueil et l'intégration en milieu ordinaire des enfants de moins de 6 ans porteurs de handicap :

Prévention, dépistage et prise en charge du handicap sont au cœur des missions du service de PMI, et clairement définies dans le Code de la Santé Publique, puis renforcées par la loi du 11 février 2005, et du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance.

Le Conseil Général souhaite favoriser l'accueil et l'intégration de ces enfants. Il s'appuie donc sur les missions du service de PMI, et sur les actions de terrains mises en œuvre par les professionnels.

Il s'agit de renforcer les actions de prévention, de dépistage et de prise en charge précoce à l'égard de ces enfants et de leur famille.

Aussi, en 2008, un pôle ressource préconisé par la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant, verra le jour, grâce à des moyens humains supplémentaires, et soutenu également par la CAF et la MSA. Il travaillera en étroite collaboration avec la MDPH, et viendra plus particulièrement soutenir l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des modes d'accueil, et de l'école maternelle.

□ La création de 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :

Selon les orientations du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-social en direction des personnes âgées, et en tenant compte d'une répartition équilibrée sur les territoires, **en 2008, le Conseil Général subventionne 4 projets de construction :**

à Audenge, à Cenon, à Eysines et à Marcheprime.

Chacun de ces établissements comportera une unité Alzheimer.

Le Budget Primitif 2008, c'est aussi :

- La politique de développement économique et de l'emploi
 - Le Schéma d'aménagement et de développement touristique départemental
 - Le 2^{ème} Plan estuaire 2008-2013
 - L'action en faveur des jeunes girondins
 - Les programmes d'investissement dans les collèges, les bâtiments et sur les routes
 - Les transports maritimes et interurbains
 - Les ressources humaines
 - Les programmes européens 2007-2013
 - Le patrimoine départemental
- ...